



## Communiqué intersyndical des syndicats du CNRS 13 décembre 2021

La direction du CNRS a annoncé précipitamment en septembre dernier, la vente de la partie ouest du site de Meudon Bellevue, et l'arrêt du projet de reconstructions prévu sur ce site, financé par le produit de la vente (plus de 40 millions d'€). Une des conséquences majeures de cette décision est l'abandon des démolitions des anciens bâtiments des laboratoires désaffectés, et des constructions à leur place de nouveaux bâtiments à l'architecture intégrée au site pour accueillir les services actuellement installés dans les bâtiments vendus.

Cette décision conduit 1) à la disparition du restaurant des personnels situés dans les bâtiments vendus qui ne sera pas reconstruit ainsi que les salles destinées aux activités du CAES, dégradant les conditions de travail des personnels, et 2) au déménagement des services installés dans les bâtiments vendus, dont le service des concours et la DT-INSU.

Les organisations syndicales du CNRS (SNCS-FSU, SNTRS-CGT, SGEN-CFDT Recherche EPST, SNPTES-UNSA, SUD Recherche EPST) considèrent que l'arrêt du projet initial de réhabilitation du site de Meudon-Bellevue est contraire aux intérêts de l'établissement et des personnels qui en subissent les conséquences sans perspectives d'amélioration de leur condition de travail, en particulier par le refus de la direction du CNRS de reconstruire un restaurant sur le site de Meudon-Bellevue et d'ouvrir les droits à versement d'une prime de restructuration de service aux personnels concernés (voir les deux avis votés au Comité technique du CNRS).

Les organisations syndicales demandent que le produit de la vente soit affecté aux reconstructions prévues initialement sur le site de Meudon-Bellevue, ce qui était la raison de cette vente, ou alors que la vente soit arrêtée.

### **Avis voté à l'unanimité du Comité technique du 1<sup>er</sup> décembre sur la politique immobilière du CNRS**

Concernant les actions immobilières du CNRS, le CT demande :

- à être informé du prochain schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPI) actuellement en cours d'élaboration, l'actuel couvrant la période 2017-2021, et des changements de stratégie politique par rapport aux précédents SPI ;
- que soient exposées les suites données par la direction du CNRS aux avis émis en 2012, 2016 et 2020 par le Conseil immobilier de l'État.

Dans le cadre du SPI, plusieurs opérations avaient été annoncées aux représentants du personnel ces 10 dernières années, en particulier :

1. le site d'Ivry-sur-Seine : fermeture en 2015 de la délégation régionale d'Ivry-sur-Seine et déménagement des personnels sur le site de la délégation régionale de Villejuif. Les arguments invoqués par la direction pour vendre ce site était qu'il était peu agréable et difficile d'accès par les transports en commun...Étonnement, la direction propose en 2021 d'y installer le service central des concours qui deviendra ainsi la première image de l'établissement CNRS offerte aux candidats auditionnés dans le cadre des concours externes de recrutement.

2. le site de Meudon-Bellevue :

- une première phase, exécutée et terminée, a consisté à détruire la barre de laboratoires qui était située devant l'hôtel Isadora Duncan et qui en masquait la vue, à rehausser cet hôtel d'un étage et à en rénover entièrement l'intérieur.

- une deuxième phase prévoyait :

\* la vente du terrain sur lequel se trouvent actuellement les bâtiments les plus récents pour un montant global de plus de 40 millions d'euros ;

\* la destruction des bâtiments situés en dessous de l'hôtel sur la pente descendant vers la Seine et la construction de nouveaux bâtiments destinés au relogement des services administratifs actuellement situés dans les bâtiments les plus récents du campus, dont notamment le service central des concours ;

\* la mise en valeur du premier grand instrument dédié à la recherche fondamentale en France et dans le Monde, le grand électro-aimant de l'Académie des Sciences conçu par Aimé Cotton, par sa relocalisation à l'entrée du site dans un bâtiment en partie en verre (<https://images.cnrs.fr/video/6663>) ;

\* la destruction du vieux bâtiment situé à l'entrée à gauche du campus, et sa reconstruction pour y reloger les services de médecine de prévention, le restaurant des personnels, les locaux réservés à l'activité du CAES et les locaux syndicaux.

Le CT s'inquiète de la précipitation avec laquelle surviennent les changements portant sur la politique immobilière du CNRS. Les décisions prises par la direction ne respectent pas les recommandations du CCHSCT sur les réorganisations et impactent fortement les personnels notamment ceux de la Division technique de l'INSU (DT-INSU) et du service central des concours de la DRH.

Sur les deux sites évoqués, le CT considère que ce changement de politique immobilière ne prend pas en compte les conditions de travail des personnels impactées par :

- la suppression des lieux de restauration des personnels (salle et cuisine) ;
- la suppression des salles d'activités du CAES ;
- le déménagement des personnels du service central des concours sur le site d'Ivry-sur-Seine, qui était pourtant considéré comme un site inadapté et qui devait être fermé. Leur installation dans les locaux actuels occasionnera d'importants travaux de rénovation ;
- le déménagement des personnels de la DT-INSU vers un site de Gif-sur-Yvette, qui va également nécessiter d'importants travaux ;
- le déménagement des personnels du laboratoire de géographie physique (LGP) vers le site de Thiais, sans information préalable aux personnels concernés et sans vérification de la compatibilité des locaux par rapport à l'activité du laboratoire ;
- l'organisation du service central des concours sur un site difficile d'accès par les transports en commun et sans restauration sociale, le restaurant fermant ses portes à la fin de l'année 2021.

Le CT considère que le changement de politique immobilière de la direction du CNRS conduit aujourd'hui à se séparer des bâtiments les plus récents du site de Meudon-Bellevue, pour garder *in fine*, les bâtiments les plus anciens et les plus délabrés, sans aucune perspective de restauration ou de reconstruction de ces bâtiments. Une telle politique met en cause l'existence même du CNRS sur le site de Meudon Bellevue.

Le CT demande que le projet de cession de la partie ouest de Meudon-Bellevue soit abandonné, ou que le produit de la vente soit utilisé exclusivement à la restauration ou la reconstruction des bâtiments anciens du site.

### **Avis voté à l'unanimité du Comité technique du 1<sup>er</sup> décembre sur le versement de la prime de restructuration de service**

Dans le cadre des réorganisations, en particulier en Ile-de-France, les personnels du CNRS doivent déménager de leur lieu de travail, ce qui impacte leurs conditions de travail et leur qualité de vie au travail.

Le CT du CNRS demande une nouvelle fois, comme lors de son avis voté au CT du 14 octobre 2019, que la direction du CNRS programme et verse aux agents concernés la prime de restructuration de service, pouvant être attribuée aux agents déplacés dans le cadre d'une opération de restructuration, tel que prévu par les dispositions du décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 instituant une prime de restructuration de service.

Il souligne en particulier la situation des personnels qui ont déménagé du site de Cachan, ou qui doivent déménager de Châtenay-Malabry vers Saclay, et les projets de réorganisation impactant les personnels travaillant actuellement sur le site de Meudon-Bellevue et devant être réaffectés sur les sites d'Ivry-sur-Seine, de Thiais, de Gif-sur-Yvette ou autres sites. »

Le CT considère que si le CNRS n'a pas les moyens de sa politique de réorganisation, en particulier pour la prime de restructuration de service due aux personnels concernés, alors la direction du CNRS doit abandonner de tels projets. Les personnels n'ont pas à être sacrifiés aux exigences de telles décisions inconséquentes.